



## ENSEIGNEMENT AGRICOLE



# Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

**Durée de la formation** en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

**Voies de formation :**

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

**Enseignements communs à toutes les spécialités :**

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

**Nature du diplôme :** diplôme national de niveau 5 (bac +2).

**Atouts des établissements :**

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



## Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

<b>Je suis en 2<sup>e</sup> année de BTSA*</b>	<b>Concours agro voie « BTSA et BTS »</b> Concours spécifique en 2 <sup>e</sup> année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	<b>Concours véto voie « BTSA et BTS »</b> Concours spécifique en 2 <sup>e</sup> année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	<b>Concours paysage</b> Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	<b>Concours agro voie « apprentissage »</b>	Écoles nationales d'ingénieur agronome

\*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

## Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



**BTSA**

# Technico-commercial

Le diplôme mène vers le secteur de la commercialisation des produits agricoles, des biens et des services, des équipements agricoles et des produits du bois et de la forêt, en tant que technico-commercial dans des entreprises.

## 203 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 125 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

## Enseignements professionnels de la spécialité



Le BTSA Technico-commercial est proposé avec cinq options différentes qui permettent de se professionnaliser dans un secteur :

- Biens et services pour l'agriculture
- Alimentation et boissons
- Produits de la filière forêt-bois
- Univers jardins et animaux de compagnie
- Vins, bières et spiritueux

## Insertion professionnelle

→ **92 %** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme (taux net d'emploi).

### → Secteurs d'emploi

Les secteurs d'emplois sont très variés et divers en fonction de l'option : Le technico-commercial peut à la fois s'intégrer dans des entreprises de production comme des coopératives (agricoles, viticoles, forestières), domaines ou exploitations agricoles ; ou bien des structures faisant partie du système de commercialisation et vente : négociant, grossiste, distributeur, importateurs, commerces de proximité...

### → Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers visés sont représentant commercial itinérant ou responsable de secteur en point de vente. Selon l'option choisie, on peut devenir courtier en vin et responsable de caveau ou de chef de secteur en grande distribution (Vins, bières et spiritueux), commercial en matériel agricole (Biens et services pour l'agriculture), commis de coupe (filiale forêt-bois), technico-commercial ou chef de secteur en grande distribution (alimentation et boissons).

**50 %**

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 56 % jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

**Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.**

